**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

**Band:** 81 (1978)

**Artikel:** Les Voirol de Tavannes et les terres de Colombier

Autor: Châtelain, Roger

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-685066

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Les Voirol de Tavannes et les terres de Colombier

par Roger Châtelain, Tramelan

Ensuite de la fondation de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien, en janvier 1976, les journaux révélaient au public l'existence d'une très ancienne ferme, la maison des Voirol située aux Genevez. Une partie de cette maison jurassienne, possédant un toit à quatre pans, a été donnée par M. Pierre Voirol, des Genevez, à cette nouvelle association aux fins d'y installer un musée rural. Au sommet d'une porte arquée est inscrit le millésime 1600, mais cet immeuble pourrait être plus ancien. L'histoire des propriétaires successifs de cette ferme fut tirée des documents d'archives par M. Gilbert Lovis, — voir le journal Le Démocrate, dans plusieurs numéros du 18 août 1976 au 5 mai 1977; en outre, du même auteur: La ferme du musée rural jurassien, Les Genevez, 1977, (avec une généalogie réduite de la famille Voirol de ce lieu).

Dans ses Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois, tome 6, pages 112 à 187, Louis Vautrey mentionne plusieurs membres de cette famille des Genevez aux 17e et 18e siècles. M. Léon Voirol-Maillard, des Genevez, décédé en octobre 1975, avait établi la généalogie des diverses branches des Voirol de sa commune. Un article signé J.-M. von Mühlenen a été consacré à ce chercheur dans le Journal du Jura du 23 décembre 1972: M. Léon Voirol, un Jurassien passionné de recherches généalogiques, (avec portraits et armoiries). Il y est dit que Léon Voirol avait trouvé que le premier personnage de sa famille se prénommait Louis et qu'il s'était établi aux Genevez en l'an 1500, venant de la Savoie. La source de ce renseignement n'est pas mentionnée dans cet article, mais je sais qu'il est tiré d'un vieux registre se trouvant aux Genevez, lequel n'est toutefois pas très ancien.

Il est curieux de constater que les historiens jurassiens ayant cité les Voirol dans leurs écrits n'ont pas eu, à ma connaissance, l'idée de faire un rapprochement, quant à l'origine, entre les Voirol des Genevez et ceux de Tavannes. Pourtant ces derniers sont déjà mentionnés au 15e siècle, car un Jean Voirol paraît en 1461 dans le Rôle de la Prévôté de Moutier-Grandval — Trouillat: Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle, tome 5, page 441 — et un Henry Voirol en 1493 dans le Cartulaire de Bellelay, Archives jurassiennes B 133-26b, page 217, (il existe deux cartulaires de Bellelay). Louis Dufour dans son mémoire: Recherches sur l'origine des Genevez village de l'ancien Evêché de Bâle, dans Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, année 1865, pages 83 à 112, est d'avis que «néanmoins une branche des Voirol embrassa la réforme et alla s'établir à Tavannes», ce qui ne correspond évidemment pas à la réalité.

La distance entre Tavannes et Les Genevez étant de six kilomètres et demi à vol d'oiseau, on peut fort bien supposer que les Voirol des Genevez sont une branche de ceux de Tavannes, cette dernière localité étant de beaucoup plus ancienne que la première. Il est donc admissible qu'un rameau de cette famille s'est installée là-haut de bonne heure, à l'instigation de l'abbaye de Bellelay toute proche, pour défricher et cultiver le sol. Ces colons eurent la possibilité d'obtenir des terres en fief de cette abbaye comme aussi des biens propres.

Le travail de Louis Dufour tendait à démontrer que le village des Genevez a été fondé, dans la première moitié du 14e siècle, par une colonie venant de Genève, cité qu'elle quittait à la suite de troubles. Tout en constatant qu'il y a des indices, l'auteur reconnaît néanmoins qu'il «n'arrive pas à une conclusion affirmative». La prétendue origine genevoise des Genevez n'est basée, bien sûr, que sur une tradition. Il en est de même pour les localités neuchâteloises des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys et pour celle, disparue, des Geneveyssur-Saint-Martin. Les Voirol comme les Jourdain et les Maillard jurassiens, ressortissants des Genevez, auraient eu, selon Dufour, des habitants de Genève pour lointains ancêtres. Chez nous, les annalistes ne se sont guère inquiétés de ce problème, mais en pays neuchâtelois certains ont admis cette origine comme probable tandis que d'autres l'ont contestée. L'archiviste Léon Montandon écrivait dans l'Almanach du Messager boîteux de Neuchâtel, année 1937, page 68: «Aucune preuve n'a été apportée à l'appui de cette tradition.» Un Voirol habitant Les Vacheries des Genevez m'a même déclaré, il y a quelques années, que sa famille était originaire de Bordeaux! Certes, les arguments avancés par Dufour sont séduisants et propres à faire accepter le fait de cette origine genevoise. Il prétend que des patronymes trouvés parmi d'anciens documents relatifs aux Genevez correspondent à ceux de plusieurs familles de Genève. Toutefois, l'orthographe de ces noms a été quelque peu déformée par lui et, si l'on trouve réellement des Varro et des Maillard à Genève (voir E.-L. Dumont: Armorial genevois), cette similitude de noms ne prouve rien. On posséderait bien quelques indices valables si les habitants des différents Geneveys neuchâtelois portaient ou avaient porté des noms genevois, ce qui n'est pas le cas.

Un historien neuchâtelois, Paul Vuille, a publié une étude intitulée: Sobriquets et surnoms neuchâtelois au milieu du 14e siècle, dans Musée neuchâtelois, 1971, pages 251 à 280. Il y soutient que ces colons sont venus «non pas de Genève, mais du Genevois» (aujourd'hui en Savoie). Il écrit à la page 263: «Ainsi, dès la fin du 12e siècle et dans le premier quart du 13e, des paysans venus du Genevois sont établis sur les terres appartenant au chapitre de Lausanne. La nécessité de trouver de nouveaux fonds à exploiter pousse des jeunes gens de ce comté à en chercher plus au nord, et notamment dans le Pays de Neuchâtel, au Vignoble aussi bien qu'aux Montagnes.» A la page 262 il mentionne un Petrus Geneveis au Landeron en 1338, un Nicholaus Geneveis à Neuchâtel en 1339 et un Jaquet Geneveys aussi à Neuchâtel en 1353. Je trouve également dans la Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel en 1353, par Alexis Roulet, un Nycholier Geneveys, un Jehannod Geneveys et un Jaquet Geneveys, aux pages 9, 13, 22, 23, 28. J'ai noté dans nos Archives jurassiennes qu'un Jehan Perrin Jenevois vivait aux Pommerats au milieu du 16e siècle, qu'un Jehan Henri au Savoien habitait Les Breuleux en 1564 — B 194-17, Franches-Montagnes — enfin qu'un Jehan Bourquin Genevoys des Pommerats était âgé de 54 ans en 1603 — B 207-15, Délimitations. Des noms de personnes et de lieux sont souvent écrits dans les anciens documents avec une initiale minuscule; dans ce travail, je mets donc une majuscule à ces noms-là.

Les appellations Genevez ou Geneveys, appliquées à des villages, ont-elles vraiment pour origine la cité de Genève? En ayant recours à la toponymie, on s'aperçoit qu'il y a quelque rapport avec les lieux-dits Chenevières et Genevret: Chenevières à Roches, à Sonceboz et à l'est des Emibois; Genevret à La Neuveville et Geneveries au sud de Vautenaivre. Chenevières serait en rapport avec la culture du chanvre et Genevret avec celle du genévrier. Philippe Pierrehumbert dans son ouvrage: Moutier à travers les âges, page 121, rappelle ce que disent les traités de botanique à propos du travail du chanvre: «en rompant la plante, on la décortiquait; on dégageait les fibres de la chènevotte.»

Ailleurs, il cite le lieu-dit champ du Geneveys à Moutier et traduit curieusement ce terme par champ du genièvre — Actes de la Société jurassienne d'émulation 1930, page 116. En 1358 l'abbaye de Bellelay acquit par achat, d'une famille noble, d'importants biens-fonds situés sur le territoire des deux Tramelan, parmi lesquels trois chenevières — Trouillat 4, page 673. Charles-Ferdinand Morel, dans son Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Evêché de Bâle, paru en 1813, déclarait que «Autrefois les mœurs y étoient d'une grande simplicité. Le cultivateur étoit sobre, frugal, et s'habilloit de la toison de ses brebis et du produit de sa chenevière.» En mai 1610 un acte de vente de diverses terres, faite à Tramelan-Dessous, mentionne «une œuche pour semer une mesure de cheneve jouste Cuenin chez Choffet...» — minutier du notaire Adam Horriette, Archives jurassiennes. Il s'agit donc bien de chanvre. Il faut signaler, pour la compréhension des faits, que le chanvre était très utile aux populations anciennes, car il fournissait la fibre pour les cordes et les filets, (la toile seulement au 16e siècle) et aussi une huile à brûler, par ses graines ou chènevis (chanvre mâle).

A mon avis les noms des Genevez et des Geneveys désigneraient les cultures du chanvre plutôt que celles du genièvre. Dans ce cas j'aimerais formuler l'hypothèse suivante: l'agglomération des Genevez est mentionnée pour la première fois dans un acte de l'an 1381 — Trouillat 4, page 768 — mais il y avait là en contrebas une localité appelée La Joux-Madeleine avec son église. Lorsque la région fut habitée et colonisée, deux endroits prirent le nom de La Joux, soit le village actuel de Lajoux et celui de La Joux-Madeleine. Afin qu'ils se distinguent l'un de l'autre, le premier s'appela La Joux-Mertenat et le second La Joux de sainte Marie Madeleine. A cette époque-là les Genevez n'existaient pas encore, mais il y avait à quelque quatre cents mètres au nord un lieu planté de chanvre, des champs de chanvre ou chènevières. Au cours des ans cet endroit prit le nom de ces plantations: Les Chenevières, nom qui se déforma ensuite en Chenevez et Genevez. Pendant le 14e siècle, mais avant 1381, des gens de La Joux-Madeleine commencèrent de quitter leur village primitif pour s'installer sur ce lieu-dit Les Chenevières et ils y construisirent des maisons qui devinrent le noyau de la communauté actuelle des Genevez. Puis, peu à peu, La Joux-Madeleine fut complètement abandonnée. S'il en fut ainsi, les premiers habitants des Genevez venaient de La Joux-Madeleine et non pas de Genève ni de la Savoie. Et si les Voirol étaient une branche de ceux de Tavannes, ils ne pouvaient pas non plus être issus du pays du Genevois.

P. Mandelert a publié dans les Actes de l'émulation de 1869, pages 100 à 102, le texte d'une lettre du pasteur Th. Rémy Frêne, de Tavannes, adressée au révérend père Grégoire Voirol, à Bellelay, lettre datée du 27 décembre 1794. Voici ce texte: «Vous me demandez, Monsieur et très-honoré ami, des renseignements sur la famille Voirol de Tavanne, dont les Saunier sont une branche. Tout ce que je puis vous dire c'est qu'ensuite d'un acte authentique qui subsiste encore, il y avait en l'an 1514 des Voirol et qu'en 1526 Jean Voirol était maire de Tavanne. Les Voirol et Saunier tiennent en fief une terre mouvante de Walther ou Gauthier de Tavanne comme seigneur direct; et cette directe est parvenue de main en main à M. Morel, pasteur actuel de Corgémont. Or par une lettre émanée dudit Walther de Tavanne écrite en latin de l'an 1310 qui est entre les mains dudit M. Morel et que j'ai vue, il conste qu'un des fiefeurs de cette terre était alors un certain Petrus sacrista et sacrista veut dire, si je ne me trompe, nonseulement un sacristain, mais un marguillier et sonneur du temple. Or les Voirol, depuis un temps immémorial, sont revêtus de cette charge à Tavanne. Donc ledit *Petrus sacrista* ne serait-il pas un de leurs ancêtres? Moyennant quoi les Voirol remonteraient à Tavanne au moins jusqu'au commencement du 14e siècle.»

Je présume que cette hypothèse contient un certain fonds de vérité et je reprendrai plus loin la question des biens provenant de la famille féodale de Tavannes. Pour ma part je puis avancer le fait que les Voirol de Tavannes ont la possibilité de remonter de façon certaine au début du 15e siècle. En effet, je lis dans le Cartulaire de Bellelay — B 133–26a — à la page 155, le passage suivant: « Item filius a Vairow confitetur se tenere molendinum de Taffennes », sous date de l'an 1403. Donc le fils à Voirol atteste tenir le moulin de Tavannes. Au bas de la même page on cite: «... de casale Varroux » (ici le lieu n'est pas bien précisé). Il est clair que Vairow et Varroux désignent des Voirol, de sorte que le père du tenant du moulin de Tavannes vivait dans la seconde moitié du 14e siècle et que son fils était déjà en relation avec l'abbaye de Bellelay.

Il faut examiner maintenant si les Voirol des Genevez n'habitaient ce village que depuis l'an 1500. Par acte du 1er juin 1531, l'abbaye de Bellelay a «laissie ammodiez et accensier» à Brandolf fils de feu Lowi des Genevez une partie d'un bien-fonds situé dans cette localité et appelé la «Terre de la pidance» (pitance), tenue autrefois par Jehan Bourquin — B 133–27, Bellelay, *Protocollum pitanciae*, pages 76 à 78. Au titre du document je lis: «La terre de la pidance gisant es

Jenevey que tient Brandolf Waron dudict lieu», soit que tient Brandolf Voirol. Or, si je consulte la liste des «Djenvézats» ou «Djenvézots» désignés dans une pièce de l'an 1482, relative à la reconnaissance des limites et droits de la Courtine de Bellelay — B 133-6, Bellelay — je note les noms suivants: «Warnier Mailliar maire des Geneve, Jehan Jordain, Jehan Burquin, Jehan Richer filz Bourquin Gaignin, Estiene Jehan Gailliar, Jehan Henri Pierra, Pierre Gigandet, Lowi, tous des Genevez. On remarque ainsi que Jehan Bourquin, mentionné dans l'acte de 1531, vivait en 1482 et, ce qui est important, que le nom du père de Brandolf Voirol est orthographié d'une façon identique dans les deux actes, soit «Lowi des Geneves» en 1482 et «Lowj des Jenewey» en 1531. Il s'agit donc de ce Louis qui passait pour être venu de la Savoie s'installer aux Genevez en 1500. La date de 1482 fournit donc la preuve qu'une famille Voirol, une au moins, habitait ce village avant l'an 1500 et, de plus, qu'elle s'y trouvait bien avant la Réforme, n'ayant pas émigré là-haut, venant de Tavannes, pour cause de religion. D'ailleurs en 1513 un Imer Voirol (Ymmer Waro) habitait Les Genevez — B 133-27 cité, pages 3 et 4.

Dix années avant l'émission de la lettre de fief de 1531 pour Brandolf, soit en 1521, l'abbaye de Bellelay avait déjà prêté la terre de la Pitance à «Ymer Vairolz et Brandolff filz de feu Louj Vairolz des Jenevez» — B 133-29, Bellelay, Protocoles des lettres de fiefs, page 105. Ce Brandolf est encore mentionné comme fils de feu Louis en 1538 et 1540 — B 133-27 cité, pages 42, 60, 61. Quant à Petit Jean Voirol alias Brandolf, des Genevez, qui vivait en 1562, il est nommé Petit Jean Brandolf en 1571 et était certainement petit-fils de Louis — B 133-3, B 133-2, Bellelay. Imer Voirol, lui, était frère de Guenat en 1530 mais ne vivait plus en 1531; ses fils étaient Henzmant et Anthoine, lesquels tenaient aussi la Pitance — B 133-27 cité, pages 28, 79. Ces derniers reçoivent une nouvelle lettre de prêt en 1549 — B 133-29 cité, page 229. Guenat était sûrement la même personne que «Huguenot Vairol des Genevey» que je trouve comme témoin dans un parchemin des archives de Tramelan-Dessous, daté du 6 février 1530 (le nom Huguenin déformé en Huguenot, Guenot, Guenat). La pièce de 1531 en faveur de Brandolf contient également, outre le nom de «Genat Warolz», la mention des «hoirs Jeunne Jehan Warolz».

Le fils de Louis Voirol, qui vivait encore en 1540 — B 133-27 cité, page 51 — portait ce curieux prénom de Brandolf qui, néanmoins, n'était pas rare dans la région mais s'orthographiait sous les formes

de Brandon ou Brandan. Voici quelques exemples: les protocoles de la Pitance — B 133-27, page 36 — m'apprennent qu'en 1541 Brandon fils de feu Perrin Jaquerez était de Saicourt; d'autre part, en 1571, un «Perrin filtz Brandon Dode» et en 1594 un «Brandan Prebtre» (Prêtre) étaient de Tavannes — B 239–4, Moutier. Parmi les Voirol de Tavannes il y avait aussi en 1554 un Brandan fils de Perrin Voirol, accompagné dans le même acte d'un Nicolas Voirol — B 239-21, Erguel. Cela m'amène à en citer encore quelques-uns de Tavannes: Jehan Voirol ancien maire, Jehan fils de Richard Voirol en 1538, dont je vais parler bientôt; Guenin Voirol en 1540 et 1556 — Cartulaire de Bellelay, B 133–26b, page 221, et parchemin de 1556, collection de l'auteur; Jacques Voirol maire, Anthoine Perrin Voirol en 1572 — document sur papier, collection de l'auteur; Hans Henry Voirol avec Nicolas et Anthoine en 1574 — B 239-4, Moutier. En 1514 un membre de cette famille avait déjà émigré au voisinage: une lettre de prêt de la terre de la Pitance a été délivrée en cette année-là à «Jehan Varolz de Bevelerd» — B 133-27 cité, page 124. Il faut signaler ici que les terres de la Pitance ne se trouvaient pas seulement aux Genevez, mais aussi ailleurs.

Bien entendu, je ne prétends pas avoir découvert tous les Voirol des deux localités qui vivaient aux 15e et 16e siècles, ni vouloir établir leur généalogie. Toutefois, j'aimerais dire que le nom de famille Voirol a subi d'étonnantes déformations orthographiques jusqu'à la fin du 16e siècle. J'ai noté les formes suivantes: Vairow, Varolz, Verolz, Vairol, Varol, Varo, Varroux, Vuairol, ainsi que Warow, Warro, Waro, Waron, Warolz, Warraulx, Waroul, Wairolz, Woirol. Je me suis demandé si peut-être la famille Farron de Tavannes était une branche des Voirol, le patronyme Varo, Warro, Waron ayant pu effectuer un glissement en Farro, Farron, cela toutefois avant la seconde moitié du 15e siècle. A ma connaissance, le nom Voirol n'était guère connu anciennement dans le nord de notre pays jurassien. Je lis pourtant dans Trouillat 3, page 801, qu'en 1342 un habitant de Chevenez et sa femme vendent à l'écuyer Thiébaud de Rocourt le verger de «Varoyles» situé à Chevenez, avec ses appartenances. Ce lieu-dit, qui provient probablement d'un patronyme, n'a toutefois rien à voir avec les Voirol de Tavannes et des Genevez.

Par convention du 17 juin 1538 — parchemin aux archives de Tramelan-Dessous — les communautés de Tavannes et de Tramelan-Dessous s'accordèrent pour délimiter leurs territoires ensuite de «desbait querelles discourd et differend». Les lieux contestés étaient

les suivants: «ad causes de leurs paistures et paisturaiges quil ont aux lieus de Maglovelier sus laues [ici le ruisseau la Trame] ascavoir des Bonne fontainnes jusques aux preis que les Varo tienent des terres de Collombie ascavoir dever le droit de leaue et dever lenvers». Un «desparthement» (c'est-à-dire une délimitation) fut établi «des Bonne fontainne jusques audit prais de Collombie tant dever le droit que dever lenvers de leaues», précisément jusqu'à la montagne de la Tanne, mais sans entrer sur les prés de ladite Tanne, lesquels avaient fait l'objet antérieurement d'un traité entre les deux villages. Parmi les représentants de Tavannes à cette convention se trouvent « Jehan Varo ancian maire» et « Jehan le fils Rechard Varo». Dans le second volume des protocoles de la Pitance, Bellelay, B 133–28, page 215, on mentionne dans les prés de la Tanne: «la terre Flaxlande devers mynuit et Jehan filz de Richard Varol devers byse» puis «la Tanne sur le creulx Guenin Varol» en 1542.

Flaxlande désigne la famille de Flaxlanden, localité située à cinq kilomètres au sud de Mulhouse; elle était feudataire de l'évêque de Bâle. En 1510 Bellelay octroyait une lettre de fief à Prêtre de Tavannes, dans laquelle est indiqué à la Tanne «le champ Boviez ceulx de Collumbier desoub...» et dans une autre lettre de 1547 en faveur de Perrin fils de feu Brandon Jehan Prêtre et d'Anthoine Verdolet, de Tavannes également, divers prés sont mentionnés dont «en la montaigne de la Tainne... la terre de Collumbier et les Varolz devers mynuyt... le champt a Bouvier contenant environ ung jornalz, les Collombiers desoubz», — B 133–29 cité, pages 27, 215. Ce lieu-dit Colombier n'existe plus dans le cadastre de la commune de Tavannes.

Ainsi, sur le plateau de la Tanne, situé à l'ouest de Tavannes, là où aboutit à mille mètres d'altitude l'antique voie dite chemin des Romains, les Voirol tenaient des prés appelés les terres de Colombier. Comment expliquer la présence de ce nom sur ces hauteurs? Charles-Ferdinand Morel, cité, a fait état de divers actes dont il a eu assurément connaissance — pages 310 à 313 et 317 de l'édition originale — et qui apportent quelques éclaircissements sur ce problème. En 1326, Parisine, fille du chevalier Ulrich de Lobsingen (Lobsigen près d'Aarberg), épousa Henri de Colombier (Neuchâtel). Auparavant, en 1310, Walther de Tavannes et ses fils Jean et Richard avaient vendu des biens inféodés, situés à Tavannes, à Ulrich de Lobsingen. En 1316, Renaud et Jean de Tavannes approuvèrent la vente de biens à Tavannes, faite par Henri de Reconvilier au même Ulrich de Lobsingen. En 1317, les frères Richard et Simon de Corgémont vendirent à ce même Ulrich et à sa femme Marguerite divers immeubles à

Tavannes et à Orvin. Richard et Simon de Corgémont étaient probablement des nobles de Courtelary car, en 1334, le sceau d'Imier de Corgémont, écuyer, est aux armes des Courtelary — Trouillat 5, page 689 — et en 1354 ce noble est appelé Emer de Courtelary dit de Corgémont — Matile, Monuments de l'Histoire de Neuchâtel, page 716. Ces deux vendeurs, Richard et Simon, étaient peut-être fils de Simon de Courtelary, chevalier, qui avait épousé Berthe de Tavannes, sœur de Walther et de Jean — Trouillat 3, page 690, de l'an 1310. Morel, à la page 317, fait de Richard et Simon des chevaliers, mais le document en latin indique écuyers: armigeri.

Ainsi, des possessions situées à Tavannes, parvenues à Ulrich de Lobsingen, passèrent à la maison de Colombier par le mariage de sa fille Parisine. Je pense que les Lobsingen n'avaient pas acquis seulement des biens inféodés mais sûrement aussi des biens propres. Parisine avait un frère, Hartmann de Lobsingen, qui vendit en 1347 à un certain Guillaume, de Tavannes, hôtelier, tous ses immeubles situés dans cette localité, immeubles que ce Guillaume retenait déjà de lui Hartmann et de sa mère Marguerite. Ces biens-fonds étaient constitués par des prés, champs, pâturages, maisons, chésaux, jardins, chenevières, vergers, forêts, etc. — Trouillat 3, page 848.

Ulrich de Lobsingen, qui était bourgeois de Bienne, avait également acheté en 1322 de Jean et Renaud de Tavannes une redevance sur une vigne se trouvant derrière le château du Schlossberg — Fontes Rerum Bernensium 5, page 269. Un lieu-dit à La Neuveville porte le nom de cette famille: «Lobsingen, un chésal vers Croisevaux» — E. Krieg: «Les lieuxdits de La Neuveville», in Journal du Jura, 24 juin 1935. Le premier connu des Lobsingen était Willermus qui vivait aux environs de l'an 1170 — Trouillat 1, page 351. Le sceau d'Ulrich de Lobsingen est pendant au bas d'une charte de février 1317, par laquelle Jean dit Suppe vend à l'abbaye de Fraubrunnen des terrains de vigne dans le vignoble de Bienne — Fontes Rer. Bern. 4, pages 719, 720. Ce sceau porte l'inscription partiellement effacée: S(igillum) ULRICI DE LOBESINGEN MILITIS (voir la photo du sceau). Le document original se trouve aux archives de la ville de Berne.

Dans son ouvrage, Morel ajoute que les anciens fiefs des Lobsingen passèrent en 1514, par Jeanne de Colombier, au donzel Jacques Haller de Courtelary son mari, puis retournèrent à la maison de Colombier pour aboutir dans la famille Morel, de Corgémont, après avoir été en mains des de Wattenwyl puis des Kilchberger. Les actes de ventes des années 1310, 1316, 1317, révélés par Morel,



Sceau de 1317 (agrandissement) du chevalier Ulrich de Lobsingen qui acheta des biens-fonds de la famille noble de Tavannes. Document photographique aimablement communiqué par les archives de la ville de Berne.

ainsi que celui de l'alliance Parisine de Lobsingen-Henri de Colombier de 1326, ne se trouvent pas dans les *Monuments* de Trouillat ni dans les *Fontes Rerum Bernensium*. Si l'auteur a fait état de ces écrits, c'est qu'ils ont dû parvenir à sa famille lors de la transmission des fiefs. En effet, l'archiviste de Corgémont, feu Edouard Freudiger, m'avait présenté quelques-unes de ces pièces qui doivent encore se trouver aux archives communales de ce lieu.

Ce n'est pas tout. Dans une charte de l'an 1269 j'apprends que les nobles Jacob et Renaud de Colombier, frères, étaient en contestation avec dame Perrette de Colombier leur tante, veuve de Jocerin de Corbières — Matile cité, page 143 — «de controversiis et querelis que erant inter ipsos predictos fratres et dominam Perretam de Columberio relictam quondam Jocerini de Corberes». Or, cette Perrette épousa ensuite Henri de Tavannes puisqu'un acte de 1340 — Trouillat 3, page 789 — rappelle que tous deux avaient donné autrefois à l'église de Saint-Imier une rente assignée sur des terres à Tramelan. En 1297 Henri avait également fait don à l'abbaye de Bellelay de toutes ses possessions dans le village de Tramelan — Trouillat 2, page 651. Perrette était la grand-tante d'Henri de Colombier, l'époux de Parisine de Lobsingen. Il est possible que cette Perrette ait pu hériter des biens situés à Tavannes, après la mort de son mari, pour autant que celui-ci fût décédé avant elle.

Est-ce par la maison de Colombier que des terres à Tavannes sont parvenues en mains du comte Louis de Neuchâtel? En 1349

Jeannet de Tavannes, donzel, déclare tenir en fief de ce comte divers fonds situés tant dans le finage de cette localité qu'à la Tanne — Matile cité, page 637 —: «confiteor me tenere in feudum primo triginta octo jornalia terre arabilis sita in finagio de Tavannes... Item en Latanne quadraginta falcatas prati insimul juxta pratum ecclesie Bellilagie ex una parte, et prata liberorum domini Petri de Tavannes militis ex altera». Il s'agit donc de 38 journaux de terre arable dans le finage de Tavannes, en outre à la Tanne de 40 fauchées de pré jouxtant d'une part le pré de l'église de Bellelay et d'autre part les prés des enfants du chevalier Pierre de Tavannes.

L'archiviste Léon Montandon a établi, dans le Musée neuchâtelois, 1937, pages 37 à 45, le bilan des faits et renseignements connus sur «La maison de Colombier». Celle-ci a eu bien des rapports avec les gens de l'Evêché de Bâle, mais cet historien ne mentionne pas le mariage de Parisine de Lobsingen avec Henri de Colombier ni celui de Perrette de Colombier avec Henri de Tavannes. Il rappelle toutefois que quatre filles de Jean de Colombier épousèrent, au 15e siècle, respectivement Georges Compagnet, de La Neuveville, Jean Stockler, de Porrentruy, Ferry de Rocourt, Jacques Haller de Courtelary. La pierre tombale de l'épouse de ce dernier, Jeanne de Colombier, de 1503, se trouve dans l'église de La Neuveville — Florian Imer: «Le Schlossberg, in Actes de la Société jurassienne d'émulation 1949, photo d'A. Rais, page 56; pour Rocourt, voir Trouillat 4, page 840. En outre, Antoine de Colombier avait épousé Marguerite sœur de Renaud de Boncourt — Trouillat 5, page 902. Enfin, tandis qu'une Perrenette de Colombier s'était mariée en secondes noces avec Jean Lescureux, de La Neuveville, en 1439, un autre Jean de Colombier avait pris pour femme, en 1475, Henriette Brisard, de Porrentruy. Un Louis de Colombier, qui n'est pas mentionné par Montandon, était seigneur de Villeret en 1485. Je ne sais s'il était du pays de Neuchâtel ou de Colombier sur Morges qui eut aussi sa famille noble, mais ce Louis était précisément témoin dans un acte où apparaissent Jacques Haller et Jean Lescureux, de La Neuveville — Trouillat 5, page 879.

En novembre 1524 Jean de Tavannes, écuyer, fils de feu Claude en son vivant seigneur de Montvoie (district de Porrentruy), en son nom et au nom de ses fils Christophe et George, et de ses sœurs Radegonde et Marie, confirme à Pierre Horriat, de Corgémont, la possession dans cette localité d'un pré en fief, appelé «le fied des Macquabrey» jouxtant «ung fied que ledict Pierre Horriat tient des Verolz de Thavannes devers mydj» — B 239–4, Erguel. Les Voirol

avaient donc un bien en propre à Corgémont et il est probable que, hormis la terre de Colombier qui était en fief, ils pouvaient aussi en avoir eu à la Tanne. En effet, des documents que j'ai cités mentionnent en ce lieu la terre de Colombier et les Voirol devers minuit, ainsi que le creux Guenin Voirol.

J'ai cherché à démontrer, dans ce travail, que les Voirol des Genevez ne sont pas originaires de la Savoie mais qu'ils constituent une branche de ceux de Tavannes, remontant chez nous à la seconde moitié du 14e siècle. A cette époque-là, ils étaient déjà en relation avec l'abbaye de Bellelay. Les terres que ceux de Tavannes tenaient en fief à la Tanne provenaient de la maison de Colombier et plus anciennement des nobles de Tavannes. Si un membre de la famille Voirol voulait un jour poursuivre des recherches sur ces faits historiques, il aurait peut-être intérêt à consulter les papiers Morel qui se trouvent aux archives communales de Corgémont.

Roger Châtelain, Tramelan